VOL. XXVII - No 31

Montréal, 24 août 1951

Négociations rompues Showinig Echelles mobiles Il est fort intéressant de lire parfois la grande presse capi-

L'intransigeance de la compagnie sur plusieurs clauses fondamentales amène la rupture des pourparlers—Vote de grève

Toronto. Ce dernier publiait par exemple, dans un numéro récent, l'un des articles les plus comiques qu'on puisse ima-En guise de commentaire sur la dernière augmentation des prix, M. Ronald Williams écrivait en effet :

taliste c'est-à-dire, en tout premier lieu, le "Financial Post" de

"La hausse spectaculaire qu'a enregistré l'indice du coût de la vie pour le mois de juin ne constitue pas une mauvaise nouvelle pour tous les salariés. En effet, il se trouve environ 120,000 syndiqués dont les contrats de travail contiennent une clause d'échelle mobile qui attache les salaires au coût de la vie. De plus, environ le même nombre bénéficie de bonis de vie chère".

* * *

Si M. Williams s'arrêtait là, nous pourrions être de son avis. Il est bien évident en effet que la hausse du coût de la vie constitue une très mauvaise nouvelle pour l'immense majorité des salariés et que les 250,000 syndiqués protégés par des échelles mobiles doivent s'en réjouir. Ce qui ne va plus toutefois, c'est que M. Williams laisse croire, dans la suite de son article, que ces derniers ouvriers réalisent des profits grâce aux échelles mobiles. On se rend bien compte, en lisant de telles erreurs, que ce reporter ne fréquente guère les tra-vailleurs. Qu'y a-t-il en effet de profitable dans le fait de ga-gner davantage si la vie coûte plus cher dans les mêmes pro-

Et là où M. Williams dépasse nettement les bornes du bon sens, c'est quand il affirme en manière de conclusion, ce qui

"Pour beaucoup d'hommes d'affaires et d'économistes, cette hausse spectaculaire confirme ce qu'ils ont toujours dit, à savoir que les clauses d'échelle mobile sont en elles-mêmes inflationnaires. Elles ont le même effet qu'aurait le pétrole qu'on jetterait sur un feu pour l'éteindre".

Je ne sais si M. Williams a réfléchi sur sa propre affirmation. S'il l'a fait, il a dû en țirer lui-même de bien étranges

Qu'est-ce en effet qu'un clause d'échelle mobile? C'est purement et simplement un moyen de maintenir le pouvoir d'achat des ouvriers. Cela ne leur accorde aucun avantage, ne leur permet pas d'acheter une carrotte de plus dans leur marché du samedi. On pourrait même dire qu'avec le calcul très conservateur de la valeur du point, les ouvriers y perdent à chaque augmentation par l'échelle mobile.

Dès lors, que veut M. Williams? Bloquer l'inflation en supprimant les échelles mobiles? Cela équivaudrait à réduire le salaire à chaque augmentation des prix, c'est-à-dire à faire porter aux salariés, sous forme de misère et de pauvreté, les fantaisies des spéculateurs.

Car en dehors des échelles mobiles, il n'existe qu'une seule solution: la régie des prix. Qu'on bloque les prix et les échelles mobiles ne nous vaudront plus aucune augmentation. Nous ne nous plaindrons pas.

Mais quand le même journal décrie les échelles mobiles et combat en même temps la régie des prix, il plaide pour la misère ouvrière. Il veut nous faire payer les frais entiers des profits que réalisent ses amis.

G. PELLETIER

La situation à la

num Co. of Canada Ltd et le Syndicat de Shawinigan ont été rompues mercredi matin à minuit et dix, alors que la compagnie a prononcé un refus catégorique et final touchant plusieurs clauses fondamentales du contrat.

On sait que ces négociations post-arbitrales avaient été provoquées par l'employeur qui refusait d'appliquer la sentence unanime des arbitres, sentence que les ouvriers avaient acceptée dans son entier. Bien que cette décision du tribunal fût en tout point calquée sur le contrat de travail signé par l'Alcan avec ses ouvriers d'Arvida, il devint vite évident que la compagnie en attaquait les recommandations principales et tentait de mesquiner avec ses employés de la Mauricie.

Le débat concernait surtout la procédure des griefs, la rétroactivité des augmentations de salaires, le changement des tâches et l'ancienneté.

Après un premier refus relatif à ces quatre clauses, dans la matinée de mardi, les négociateurs patronaux se reprirent pour un moment et provoquèrent la tenue d'une nouvelle séance mardi soir. Mais cette dernière rencontre ne servit qu'à prouver l'intransigean-

Les négociations entre l'Alumi- ce de l'Alcan qui reprit ses posi- vont suivre, à moins qu'un revireles compromis une attitude de refus total. La compagnie s'est rupture et des événements qui rité de leur assemblée générale.

tions du matin et opposa à tous ment de dernière heure ne vienna modifier la situation.

Les ouvriers ont déjà pris um donc rendue responsable de la vote de grève à l'immense majo-

Les principales clauses en litige

Recommandations du Conseil d'arbitrage

Contre-propositions de la compagnia

Procédure de griefs

Arbitrage sous la Loi des Différends Ouvriers avec sentence liant les parties (frais payés par le Ministère du Travail).

Arbitrage privé avec sentence liant les parties (syndicat paye les frais avec la compagnie).

Rétroactivité

\$121.00

\$68.00 ajouter à cela la rétroac-tivité de \$0.09 qui représente \$112.00, ceci représente une ré-troactivité totale de 77%.

Changements dans les tâches

Clause permettant l'arbitrage des griefs avec sentence liant les par-

Aucune clause (le droit à l'arbitrage subsiste, mais la senten-ce ne lie pas).

L'ancienneté a été établie en fonction des exigences normales

ii) Affirmation expresse pour les griefs découlant de l'ancienneté peuvent être soumis à l'arbitrage.

i) L'ancienneté joue en fonction

des exigences d'un emploi. ii) Prétend qu'aucune affirma-tion expresse est nécessaire.

Durée de la convention

Au 15 décembre 1952 (16 mois à

Au 13 février 1954 (30 mois à

Taux maxima de salaire

\$1.25 à \$1.67.

\$1.24 à \$1.68.

SOREL INDUSTRIES

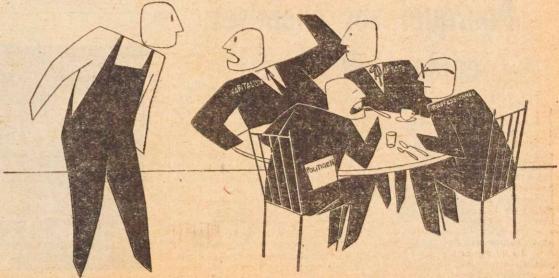
La compagnie Sorel Industries a annoncé la semaine dernière, par l'entremise de son Comité d'usine, qu'elle accordait à ses employés les mêmes salaires et conditions de travail que celles négociées entre le Syndicat des Chantiers Maritimes de Sorel et la compagnie Marine Industries, le 21 juillet dernier.

Comme on le sait, un vote de représentation syndicale avait eu lieu, il y a environ trois mois, entre le Comité d'usine de Sorel Industries et le Syndicat, lequel vote avait été annulé parce qu'aucune des deux unions n'avait obtenu la majorité requise par la loi.

C'est la crainte et le désespoir qui a amené la compagnie à accorder ces augmentations de salaires afin d'empêcher le Syndicat de placer une nouvelle requête en certification qui ne peut être déposée qu'après le 9 septembre, vu la réglementation de la Commission, à savoir : que tout syndicat doit attendre trois mois pour déposer une deuxième requête, lorsque la première a été infruc-

En attendant, la C.T.C.C. se réjouit du fait que les employés reçoivent ces augmentations de salaires, résultat d'une longue campagne d'organisation menée par ses organisateurs et elle compte que les employés de Sorel Industries sauront en temps et lieu être reconnaissants envers le mouvement syndical pour les services qu'il leur a rendus jusqu'ici.

QUAND ON PARLE DE PROMOTION OUVRIERE



- Une place? On voudrait bien yous en donner une, man am', mais elles sont toutes prises comme wous voyez . . .

LE PROBLEME OUVRIER

La classe ouvrière, une force!

Dans les familles, il y a souvent une crise, des chicanes, quand un garçon atteint quatorze ou quinze ans. Les frères et les soeurs aînés ne se souviennent plus d'avoir eux-mêmes été obligés de lutter pour obtenir leur place dans la famille. Ils veulent encore traiter l'adolescent en enfant et n'entendent pas partager leurs privilèges

Il en est de même aujourd'hui pour les relations entre la classe des capitalistes et celle des travailleurs, des prolétaires.

Pourtant la classe des capitalistes, des industriels, des commercants, des banquiers, devrait se rappeler qu'en France, avant 1789, c'était la classe des seigneurs qui dominait la société, que la Révolution sanglante a été provoquée et confisquée par la bourgeoisie.

Aujourd'hui, la classe ouvrière est devenue adulte et elle revendique sa place, sa part des biens terrestres, au détriment de la classe bourgeoise qui l'avait revendiquée elle-même contre l'aristocratie des privilégiés.

Depuis quelques années, dans notre province, comme le disent NN. SS. les Evêques: "la classe ouvrière prend de plus en plus une conscience collective de ses droits et de sa force: elle entend défendre ses droits et les faire respecter". (L.P.C. no 3).

Notre classe ouvrière s'organise en de solides associations professionnelles. Ses dirigeants sont de plus en plus compétents dans les questions syndicales. Malgré les améliorations réelles accomplies, le classe ouvrière est loin d'avoir obtenu les réformes auxquelles elle a droit. Trop de gens des classes possédantes ne comprennent pas leurs responsabilités sociales et ne veulent pas accorder de bon gré ce qui revient à la classe ouvrière. Alors celle-ci doit parfois lutter pour obtenir des conditions de vie plus humaine.

Cette force, la classe ouvrière de notre province ne veut pas L'utiliser pour faire une révolution sanglante. Elle refuse dans son âme l'entrée de la haine. Elle croit à l'amour. Elle sait que la justice ne peut être établie par des moyens injustes. Tout simplement, elle veut la place à laquelle elle a droit. Cela dans une évolution progressive et prudente, courageuse, éclairée et guidée par les lois de la lustice et de la charité, afin d'obtenir la réalisation des désirs et des besoins légitimes de la classe ouvrière

S. S. Pie XII n'a pas craint d'écrire : "Qui connaît les grandes encycliques de Nos prédécesseurs et Nos précédents messages sait que l'Eglise n'hésite pas à tirer les conclusions pratiques qui dérivent de la noblesse morale du travail et à les soutenir de tout le poids de son autorité. Ces exigences comprennent, outre un juste salaire suffisant aux nécessités de l'ouvrier et de sa famille, la conservation et le perfectionnement d'un ordre social qui ôte aux ouvriers l'impression d'être tenus à l'écart et leur procure l'expérience réconfortante d'une solidarité véritablement humaine et chrétiennement fraternelle". (Discours de Noël 1942).

Nouveau contrat dans la chemise à Montréal

Le confrère Angelo Forte, qui pilotait les négociations avec la Cie Tooke, nous annonce qu'un contrat couvrant 550 travailleurs et travailleuses vient d'être signé avec les avantages suivants :

- a) augmentation moyenne de 91/2 cents l'heure quelques-unes allant
- b) formule Rand doublée d'un atelier syndical parfait; c) 4 jours de congé payés pour tout le monde;
- d) les ouvriers de 15 ans et plus de service bénéficient de 7 fêtes payées;
- e) deux semaines de vacances après 5 années de service;
- f) clause de séniorité basée sur les années de services;
- g) arbitrage liant les deux parties;
- h) rétroactivité sur les salaires au 1er mai 1950;
- i) durée de la convention: 1 an.

Aucun employé ne peut être congédié sans d'abord avoir été avisé per écrit pour la première infraction. Il peut être suspendu à la deuxième infraction et son congédiement peut être soumis à la procédure de grief. Si son congédiement est jugé injuste, l'employé devra être réembauché avec pleine compensation pour sa perte de temps.

Les négociateurs qui ont aidé le confrère Forte sont: M. A. Drolet, Mme S. Loiseau, MIIe G. Drouin, M. R. Péladeau et M. J.-N. Godin.

Pourquoi vos chemises coûtent plus cher!

pidement depuis le début de la prix à trois reprises — de 6% en juillet 1950, de 11% en septem-bre et de 1½% en juillet 1951.
Récemment, M. Blair Gordon, président de la compagnie, a déclaré que ces hausses étaient nécessaires afin de rencontrer les frais comparaison, nous avons compris plus élevés". Il est évident, toutefois, que les hausses de prix duits par la compagnie pour "ré-étaient plus que suiffisantes pour serves d'urgence" et "réserves d'in-

Comme tout le reste, les prix faxes, pour l'année se terminant le des textiles de coton montent ra- 31 mars, étaient équivalents à deux fois et un quart ceux de l'année guerre en Corée. La Cie Dominion précédente Canadian Cottons Ltd., Textile, le géant de l'industrie du qui se classe deuxième parmi les coton au Canada, a augmenté ses ron le double de ce qu'ils étaient l'année précédente. (Dans cette comparaison, nous avons compris

NOUVEL EXECUTIF DE LA CHAUSSURE



De gauche à droite, première rangée: E. Jobin (Québec), 1er vice-président; A. April (Québec) président; M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier; P. Ferron, (Montréal) 2e vice-président; A. Caron (Grand'Mère) 3e vice-président; E. Rancourt (Québec) secrétaire; J. Parent (Québec) président du Conseil général de Québec; J. Bérard, trésorier. Tel est le nouvel exécutif de la Fédération du Cuir et de la Chaussure. Les confrères Caron et Jobin ne doivent pas attribuer la perte de la moitié de leur visage au reporter du "Travail". La photo originale les représentait dans leur entier et l'amputation n'est due qu'à une erreur de cadrage de l'atelier photographique...

Congrès de la chaussure

Une cinquantaine de délégués de divers syndicats affiliés à la Fédération Nationale du Cuir et de la Chaussure du Canada Inc., ont siégé à Québec les 18 et 19 août en Congrès. C'était leur vingtième congrès.

Les séances ont été présidées par le confrère G. Bruneau, président de la Fédération. En plus des rapports du président et du trésorier les délégués eurent à étudier plusieurs résolutions. Le dimanche matin, à la messe chantée par l'aumônier de la Fédération, les délégués, plusieurs accompagnés de leur épouse, ont entendu avec beaucoup d'intérêt le sermon prononcé par l'officiant.

Après la messe et la séance du se semble très normale.

matin, c'était le banquet à l'Hôtel

St-Roch. On pouvait voir à la table

Oneloues nouveaux d'honneur M. Jos. Rouillard repré-sentant du comité paritaire, et son épouse; M. Jos. Parent, président du conseil général de Québec, son épouse; M. Gérard Tremblay, sous-ministre représentant l'Honorable Autorie Repretter M. Henri Reau Antonio Barrette; M. Henri Beaupré, échevin représentant Son Honneur le maire; le confrère Gérard Picard, président général de la C.T.C.C.; M. Jos. Bérard, prési-dent du Syndicat local et son épouse; M. Gérard Bruneau, président de la Fédération et son épouse; M. A. April, secrétaire de la Fédéra-tion et son épouse; l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier de la Fédéra-tion; M. A. Turgeon représentant du "Soleil".

MM. G. Tremblay, H. Beaupré, G. Picard et l'abbé Ouellet ont adressé la parole.

Les conventions

Dans son rapport le président, M. Gérard Bruneau, a retracé les gains faits dans l'industrie de la chaussure par la négociation du décret. Il insiste sur la nécessite de former un cartel de négociations dont le confrère Gérard Picard serait le porte-parole officiel. rencontrées dans la signature de conventions particulières. Dans quelques centres toutefois, la che-

Quelques nouveaux syndicats,

tant dans la chaussure que dans la fibre, sont venus augmenter les effectifs de la Fédération. "Il faudrait, continue le prési-

dent, lancer une grande campagne d'organisation dans les différents centres afin de négocier d'autres conventions particulières pour dou-bler si possible les effectifs d'ici le prochain congrès.

Les principales résolutions étudiées par les délégués avaient trait à l'amélioration de la loi de l'as-surance chômage, la réduction des heures de travail, des changements à la loi des faillites pour donner aux salaires la préseance sur tonte autre créance, l'augmentation des taux des allocations familiales, qui couvriraient aussi les enfants aux études, l'amélioration dans les statistiques du rapport annuel des Comités paritaires, l'impossibilité pour les unions de boutiques d'ob-tenir laux cartilication

tenir leur certilication. Il fut aussi décidé d'engager un homme libéré pour la Fédération.

Après un exposé très clair sur la situation actuelle dans l'indus-trie de la chaussure, M. Picard ex-

tion particulière sa véritable vac'est de laisser au décret son rôle de chien de garde ou de plan-cher, de base, rôle qu'il joue nor-malement quand les conventions

particulières existent.

Le Congrès a décidé à l'unanimité d'endosser l'attitude prise par le Bureau fédéral et de laisser tom-ber le décret à moins qu'on ne per-mette la signature de conventions

particulières.
Les élections viennent ensuite et Les élections viennent ensuite et M. A. April est élu président; ler vice-président E. Jobin (tannerie Québec); 2e vice-président P. Perron (Montréal); 3e vice-président A. Caron (Grand'Mère); secrétaire E. Rancourt (Québec); trésorier Jos. Bérard (Québec); Les élections étaient présidées par le constitue de la const Jos. Bérard (Québec); Les élections étaient présidées par le confrère Jos. Parent, président du Conseil général de Québec. A la suite des élections le Congrès a procédé à la nomination des directeurs au Bureau fédéral. Voici les noms des élus: Québec, L. Labbé; Montréal, A. Corbeil; C. Clark, A. Paré; St-Hyacinthe, L. Carufel; Plessisville, A. Dubois; Beauceyile, J. P. Boutin; Back-River, M. Pelletier; Loretteville, J. P. Fortier; St-Jérôme, G. Charette; l'Assomption, M. Cloutier; Victoriaville, F. Labeault; St-Hyacinthe, A. St-Germain; Sherbrooke, G. Di Stefano; Chambly, G. Loiselle.

AU BANQUET



sequerir les frais augmentés et cue ventaires" que le Département de la profits de la compagnie ont l'Impôt n'alloue pas généralement).

C.T.C.C., Gérard Tremblay, sous-ministre du Travail, et Joseph Parent, président du Conseil central de Québec.

DUYEMENT

QUATRE ARBITRAGES dans l'industrie du meuble

Décision rendue sur le cas Eastern Furniture—"Sentence équitable", dit Gérard Picard — "Sentence acceptable" disent les ouvriers — Vingt-cinq cents l'heure d'augmentation — Rétroactivité au 2 janvier 1951 — Trois autres sentences à venir — Négociation du décret

La décision arbitrale touchant, le cas de Eastern Furniture de Vic-toriaville vient d'être rendue pu-

Dans son dernier numéro, Le Travail en donnait les grandes lignes seulement, remettant à ce numéro-ci un exposé détaillé.

Historique

On trouve d'abord dans la sentence un historique des pourparlers qui ne manquent pas d'inté-

On y explique que les négociations ont été longues à cause des difficultés légales soulevées par l'employeur et de délais multiples provoqués par la partie patronale.

Sentence équitable

Nous avons consulté le confrère Gérard Picard qui avait charge des négociations et voici ce qu'il déclare:
"La sentence semble équitable.

et nous espérons que la rencontre qui aura lieu entre le syndicat et le patron amènera la signature d'une convention de travail."

"J'espère, ajoute-t-il, qu'il y au-

ra de plus entente entre les parties pour le règlement de certains griefs et de certaines procédures actuellement en suspens."

Le confrère Georges-Etienne Gagné nous communique de son côté que les ouvriers, en assemblée générale, ont accepté unanime-ment la sentence arbitrale. La presque totalité des ouvriers concernés assistaient à l'assemblée et tous espèrent que le patron ne fe-ra aucune difficulté pour signer la convention, étant donné l'unanimité de la décision arbitrale.

Les faits saillants survenus en-tre la grève du meuble et cette sentence arbitrale peuvent se ré-

29 novembre 1949: demande de revision dans les effectifs;
12 et 13 décembre 1949: contestation de la dénonciation de la

● 30 janvier 1950: décision de la Commission des Relations ouvrières établissant la validité de la dénonciation et permettant de pro-

céder à la revision des effectifs; 16 février 1950: maintien du certificat émis en faveur du syndicat de Victoriaville et annulation de celui d'Arthabaska;

• 22 février 1950: nouvelle requête de la compagnie pour reviser les effectifs à Victoriaville. Requête rejetée;

6 mai 1950: requête du syndicat pour reprendre les négociations; 8 mai 1950: troisième demande de la compagnie à la Commission des Relations ouvrières afin de faire reviser les effectifs, (Appa-remment la compagnie y tient!) Encore une fois la demande est

Un autre tribunal est formé. La décision arbitrale qui suit ne s'applique donc qu'aux ouvriers de la Eastern Furniture à Victoriaville.

Demandes syndicales

Les ouvriers demandaient que la convention nouvelle soit celle de 1949, à l'exception des articles

Article 3: Que l'employeur accorde une augmentation générale de salaire calculée sur les taux exis-tants à la date du 2 janvier 1951 et payable rétroactivement à compter du 2 janvier 1950.

a) 7 cents l'heure pour les ouvriers en général;

cents l'heure pour les ca-mionneurs et hommes de cour; c) pour les apprentis: les taux

du décret; Article 4: Boni de vie chère. Le boni devra être basé sur 5 cents

1948 soit 158.9 le tout avec rétroac-tivité à compter du début de 1950. Maintien d'adhésion et retenue syndicale

Au règlement de la grève, le 5 novembre 1948, les deux parties s'étaient entendues sur une clause. Le tribunal, soulignant que, depuis la signature, aucune difficulté d'application n'a été soulevée, il mander à la compagnie et au syndicat d'inclure l'article suivant:"

Les salariés assujettis à la pré-

sente convention, qui étaient membres du syndicat au moment où le certificat de reconnaissance a été émis en sa faveur, qui le sont devenus depuis ou qui le deviendront plus tard doivent rester membres du dit syndicat pour la durée de la présente convention. L'employeur s'engage, sur de-

mande régulière écrite du syndi-cat, à prélever la contribution syndicale sur la paye des employés, une fois par mois. L'employeur s'engage à suggé-

rer à tout nouvel employé, lors de l'engagement à faire partie du syn-

Salaires dans l'imprimerie

Toujours d'après la sentence arbitrale, basée sur les exhibits présentés, les moyennes canadienne et québecoise des salaires payés, aux ouvriers accomplissant des fonctions semblables, sont supérieures à celles des salaires payés par la Eastern Furniture. Le taux général au Canada est de .921 l'heure, dans le Québec, de .854 l'heure et à la Eastern de .791. La sentence arbitrale, malgré

les représentations patronales con-tre une augmentation de salaire 'qui pourrait compromettre la situation financière de la compa-gnie", a recommandé unanimed'inclure les 10 cents accordés à tout le monde en janvier tout en soulignant qu'il ne devrait pas y avoir de réduction dans les salaires qui seraient supérieurs actuellement aux taux fixés par la con-

Les arbitres sont unanimes à recommander la rétroactivité pour ce qui a trait aux salaires et au boni de vie chère à janvier 1951. Quant aux griefs, un tribunal

d'arbitrage liant les deux parties, devra être formé dans les quinze jours après la présentation de ce

Etant donné qu'il ne reste que cinq mois avant la réouverture des négociations pour une nouvelle convention, la sentence est aussi unanime pour porter la fin de la

convention à janvier 1953. En outre de la sécurité syndicale, telle que décrite plus haut, le tribunal s'entend pour accorder aux ouvriers dix cents l'heure pour tous excepté les camionneurs qui toucheraient 7 cents et les apprentis qui toucheraient le salaire îndiqué dans le décret.

Le boni de vie chère serait cal-culé 5 cents par 5 points; un co-mité d'union formé de cinq membres y compris l'agent d'affaires, surveillerait l'application de la convention. Il y aurait droit d'af-fichage dans l'usine et les responsables de l'union pourraient s'absenter pour affaires syndicales.

Quant au temps supplémentai-re, les salaires payés le dimanche et les jours de fêtes, de même que les vacances payées et le minimum de paye seraient basés sur les

clauses du décret. En résumé, le tribunal d'arbitrage composé de Me Roger Thibodeau, président, Me Maurice Fortier et Me Jean-Paul Geoffroy a rendu une décision unanime donnant aux ouvriers de la Eastern Furniture une augmentation de 25 cents l'heure.

Trois autres arbitrages sont sur le point de faire connaître leur sentence arbitrale: celui de Vic-toriaville Specialties, H. Vallières de Nicolet et Kilgour Brothers de Coaticook. Espérons que ces sen-tences donneront elles-aussi les avantages justifiés que réclament

Congrès des barbiers M. P.-E. Cabana réélu président

ration des barbiers-coiffeurs de la province de Québec, tenu à Drum-mondville en fin de semaine der-nière, s'est clôturé lundi après-midi, par l'élection des officiers, M. Paul-Emile Cabana, de Mont-réal, a été réélu président; M. J.-J. Bourgoin, de Hull, a été réélu vice-président; M. Philippe Ser-vais, de Québec, secrétaire; et M. Raymond Girouard, de St-Hyacin-Encore une fois la demande est the, trésorier. Les directeurs élus rejetée;

ler février 1951: conciliation à Masse et Mlle Fleurette Grégoire, la suite du premier tribunal d'ar-bitrage dissout le 17 janvier 1951. et Mlle Annette Richer, de Drummondville; M. Lionel Harpin et Mile Simonne Daniel, de Granby; Mile Berthe Caron, de Hull; M. Ernest Laroche, de St-Jean; Mile Ena Tremblay, de Chicoutimi; M. J.P. Meury, de Ville Jacques-Cartier; M. Antonio Detchevery et Mlle Thérèse Delorme, de Victoriaville; M. Gérard Dupont, de Trois-Rivières; M. Denis Leblanc, de Sorel; M. Gérard Poirier, de

Projet de corporation

Les élections ont eu lieu sous la présidence de M. Bruno Beaudoin, agent d'affaires du conseil central des Syndicats catholiques de Drummondville. Le principal sujet mis à l'étude durant ces assises fut l'établissement d'une corporation des barbiers coiffeurs. Un comité conjoint, formé de représentants de la fédération patronale et re- épouses. l'heure par 5 points en prenant présentants de la fédération des Ces agapes fur comme base l'indice de décembre employés, étudie présentement le soirée récréative.

Le congrès annuel de la Fédé-ation des barbiers-coiffeurs de la rovince de Québec, tenu à Drum-prochaine session de l'Assemblée législative.

Le congrès s'est ouvert dimanche matin, par une messe célébrée au sous-sol de l'église St-Frédéric par M. l'abbé Paul-Emile Bolté, de Montréal, aumônier de la fédération. Celui-ci prononça également le sermon où il a parlé de la digni-té du travail ainsi que de la jole du travail.

Réception civique

Les délégués se réunirent ensuite à l'hôtel de ville, où le prési-dent général, M. Paul-Emile Cabaa, leur souhaita la bienvenue. Dans laprès-midi, les congressis-

tes furent les invités de la ville de Drummondville. M. le maire Antoine Biron les salua au nom des autorités municipales.

Après le réception, les congres-sistes furent invités à visiter la ville. Le traditionnel banquet, dimanche soir, réunissait quelque 200 convives au manoir Drum-

mond. M. Roland Brais, président du syndicat de Drummondville, prononça une brève allocution de bienvenue.

En plus des dirigeants de la fédération, on remarquait à la table d'honneur, les échevins Joseph Mercure et Léo Corriveau, de Drummondville, ainsi que M. Horace Laverdure, deuxième vice-président de la C.T.C.C., avec leurs deuxième vice-

Ces agapes furent suivies d'une

A L'ILE SAINT-IGNACE



Le Conseil central de Victoriaville tenait à l'Ile St-Ignace, en fin de semaine dernière, la session intensive de son Ecole d'Action ouvrière. Grâce au fonds d'éducation négocié par la Fédération du Vêtement, les délégués de cette industrie étaient particulièrement nombreux. On reconnaît entre autres sur la photo: l'aumônier, M. l'abbé Iréné Gauthier, M. Emilien René, M. Michel Chartrand et M. Fernand Jolicoeur.

Une autre taxe sur le dos des salariés

Les travailleurs en ont plein le dos de supporter des taxes et des hausses de prix injustifiés. N'est-ce pas M. T. Taggart Smyth, gérant général de la Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal, qui déclarait l'autre jour que si le salaire de l'ouvrier a doublé depuis 1939, on retire aujourd'hui en salaire réel, moins qu'en

Quand les gouvernements arrachent par l'impôt et par des taxes de toutes sortes, près du tiers du revenu du travailleur, comment voulons-nous que les augmentations de salaires obtenues par nos unions ouvrières représentent des gains pour les salariés?

Mais une autre taxe menace encore les salariés. Elle ressort d'une dépêche de la Presse Canadienne publiée dernièrement.

Cette dernière annonce que le gouvernement canadien veut, lors de la session d'automne, présenter un budget spécial pour le finan-cement du plan universel des pensions de vieillesse qui entrera en vigueur le 1er janvier prochain.

Ce qui avait été prévu va se produire d'après l'agence de presse: "Pour défrayer les frais annuels de \$230,000,000 pour l'application de ce plan, on prévoit que le ministre des finances recommandera au gouvernement des déductions hebdomadaires ou mensuelles dans les enveloppes de paie des salariés canadiens. Ces déductions ne seraient pas connues comme taxes, mais comme contribution au fonds

Elle est bien bonne! Contribution à l'effort de guerre ou taxes pour financer la guerre, c'est la même chose pour le salarié. L'argent vient de son travail, de ses poches. Il en est de même pour le plan de pension. Que ce prélèvement prenne le nom de contribution ou d'impôt, c'est le salarié qui va payer.

C'est le salarié et le salarié seul qui va payer le financement de ce plan, d'après la dépêche.

Le danger signalé par la C.T.C.C. et principalement par M. Gérard Picard se précise de plus en plus : seuls les salariés dont les noms figurent dans les bordereaux de paie seront ainsi taxés : les professionnels, ceux qui travaillent à leur propre compte, les cultivateurs semblent devoir être épargnés.

Le principe de la pension de vieillesse à tous est bon. Mais si la méthode de financement de ce plan reste telle qu'on l'assure, ce sera une autre charge sur le dos des travailleurs salariés.

Nous espérons que le gouvernement y songera davantage avant d'imposer un tel fardeau aux travailleurs canadiens. Pourquoi, par exemple, ne pas se servir des surplus que réalise chaque année le ministre des Finances et dont la somme atteindrait les \$300,000,000 cette année, d'une toute autre méthode de financement qui soulagerait les travailleurs salariés qui en arrachent pourtant bien assez à joindre actuellement les deux bouts?

(Le Front Ouvrier)



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada Paraît tous les vendredis.

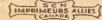
Directeur : GERARD PELLETIER Administrateur: MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef: FERNAND JOLICOEUR ROGER MCGINNIS

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal

Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par L'imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.



Ministre des Postes, Ottawa.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Le syndicalisme en Asie et en Afrique

L'hebdomadaire anglais "The Economist" a publié dans son numéro rence, que les difficultés économidu 9 juin un intéressant article consacré au syndicalisme en Asie et ques et les problèmes d'organisaen Afrique. Bien qu'il s'inspire entièrement des vues de la Confédération internationale des Syndicats libres (C.I.S.L.), nous le reprenons intégralement. Le Bureau de la C.I.S.C. a déclaré, le 5 avril 1949, qu'il suivrait avec un grand intérêt toute tentative de regroupement des forces syndicales. C'est dans cet esprit que nous reproduisons ici en traduction l'article de l'"Economist".

Depuis la guerre, les communistes se sont nettement rendu compte de l'importance que présentait le jeune mouvement syndical d'Asie et d'Afrique. Depuis que les syndicats d'Europe occidentale se sont séparés de la Fédération syndicale mondiale en 1949, celle-ci est devenue ouvertement une ar-me du Kominform. Elle s'intéresse publiquement à la guerre de gué-rilla et aux opérations militaires en Asie, et trouve dans les organi-cations ouvrières établies suivant en Asie, et trouve dans les organtes ations ouvrières, établies suivant les traditions de la démocratie occidentale, un champ d'action favorable à ses intrigues politiques. Isolés, dépourvus de ressources financières et de sens de la solitatif interventionale les syndiests de rité internationale, les syndicats de ces régions peuvent difficilement résister à sa pénétration. Cependant, le crédit lancé par la F.S.M. a été relevé par la C.I.

Le plan d'action que celle-si s'était tracé il y a 18 mois, lors de son congrès constituant de Londres, s'est développé rapidement et a eu un premier aboutissemnt dans la conférence des syndicats dans la conférence des syndicats asiatiques, tenue récmment à Karachi (Pakistan). Cette conférence a été suivie par 31 délégués, représentant quelque dix millions de syndiqués de Ceylan, de Formose, de Hong-Kong, de l'Inde, du Japon, de la Corée, de la Malaisie, du Pakistan, de la Perse et du Siam: on y comptait aussi des observateurs d'autres pays non formellement représentés. Son but mellement représentés. Son but était la création d'une organisation régionale permanente de la C.I.S.L.

pour l'Asie.

Dès le début, les Syndicats libres ont insisté particulièrement sur la nécessité d'apporter une aide aux travailleurs dans les pays arriérés. Le point C de leurs statuts s'exprime en ces termes: "Concourir à l'établissement, au

maintien et au développement d'organisations syndicales, particulière-ment dans les pays peu développes du point de vue économique et

du point de vue economique et social".

Ce but, les Syndicats libres l'ont poursuivi avec vigueur. L'objectif formel à atteindre est l'établissement d'organisations régionales dans tous les parties du monde, car la C.I.S.L., comme son nom l'indique, veut être, non une fédération à la manière de la F.S.M., mais une confédération. Il n'y aumais une confédération. Il n'y au-ra pas d'influence prédominante du centre international de Bruxe!-

Une des premières décisions pri-ses a été l'envoi d'une délégation pour se rendre compte de la situapour se rendre compte de la situa-tion existant en Asie. Cette com-mission était composée d'un An-glais, de deux Américains, d'un In-dien et d'un Belge. Elle est partie pour l'Asie en juillet 1950; elle a visité quinze pays, rencontré dès milliers de dirigeants syndicaux et pris la parole à au moins une centaine de réunions de travail-leurs. Elle a obtenu un succès enleurs. Elle a obtenu un succès en-courageant, bien que le terrain fût déjà occupé par la F.S.M. Eu 1949, celle-ci avait tenu à Peking une conférence des syndicats asia-tiques et déclenché une campagne de propagande parmi les travail-leurs du sud et de l'est de l'Asic. Elle y avait créé un bureau de liaison qui répandait du matériel de propagande, et la radio de Pe-king diffusait ses messages dans les langues asiatiques. Malgré ceia, la délégation de la C.I.S.L. reçut d'innombrables demandes d'aide et de conseils concernant les problè-mes d'organisation et de législames d'organisation et de législa-tion, la manière de se défendre contre l'attitude hostile des employeurs, l'éducation syndicale, et en particulier "l'influence constan-te de forces anti-démocratiques au

sein du mouvement syndical". Il n'y a rien d'étonnant à ce que les travailleurs asiatiques cherchent

peu développés, étaient ceux des Indes, du Japon, de Ceylan et des Philippines. L'immense majorité des travailleurs, en dehors de ceux du Japon, sont des paysans ou des cultivateurs pour le compte d'autrui: 95% sont illettrés. L'éducation plus avancée et le sens plus développé de la discipline que poscède le minorité de travailleurs sède la minorité de travailleurs industriels leur ont donné une im-portance capitale dans les mouvaments d'indépendance nationale, et ils se sont trouvés par là occu-per une position-clé dans la vie politique de l'Asie. Ils sont ainsi devenus vulnérables, instruments qu'ils sont entre les mains de partis ou d'individualités politi-ques, et n'ont pas su faire la dis-tinction entre l'action politique et l'action syndicale l'action syndicale.

En déclin

C'était là, en fait, un précieux terrain pour l'action communiste. Aussi la délégation de la C.I. S.L. a-t-elle été heureuse et, il faut le dire, un peu surprise, de constater que la force des syndicate dominés par les communistes. constater que la force des syndi-cats dominés par les communistes était en déclin. Elle a attribué ce phénomène en partie à la coura-geuse action menée par les syndi-cats libres, et en partie à une conscience plus nette de la vérita-ble nature du communisme; prise de conscience occasionnée par les tentatives des communistes pour tentatives des communistes pour l'exploiter et faire dévier à leur profit les luttes pour l'indépendance nationale ainsi que par la décision de la Conférence des partis communistes d'Asie à Calcutta, tendant à déclepaher des communes

communistes d'Asie à Calcutta, tendant à déclencher des campagnes de violence et de sabotage dans une série de pays, notamment l'Inde et la Malaisie.

Une fois reçu le rapport sur la situation en Asie, la C.I.S.L. prit une série de décisions importantes. Elle résolut immédiatement d'ouvrir à Singapour un centre d'information et de documentation, puis trois bureaux auxiliaires dans buis trois bureaux auxiliaires dans d'autres régions de l'Asie. Un syndicaliste indien, M. Dhyan Mungat, fut mis à la tête du centre, avec la mission de coordonner les activités des syndicats démocratiques et d'aider à en fonder de nouveaux. On établirait dans la suite une organisation régionale permanent netne: c'est celle-ci qui a fait l'ob-jet de la récente conférence de Ka-rachi. On décida également de lancer des publications dans les langues asiatiques, d'aider les syndi-cats à s'organiser, et de créer deux Universités du Travail destinées à la formation de dirigeants syndi-

Afrique

Dans l'intervalle, l'action avait commencé en Afrique également. En décembre 1950, une délégation de quatre membres avait visité l'Afrique du Nord Française. Au Maroc et en Algérie, où les syndicats sont affiliés aux organisations nationales franaçises, on dut constater que l'avance communiste était tater que l'avance communiste était assez forte, comme dans la métro-pole. En Tunisie, où il existe aussi actuellement un mouvement auto-nome, une lutte acharné est engagée entre groupements communistes et non communiste. Malheureusement, le rapport de la commission n'a pas été publié. Il n'y a pas eu de conférence à ce sujet, mais on est décidé à aider à l'établissement de supplier de la les pas de la commission est décidé à aider à l'établissement de la commission est décidé à aider à l'établissement de la commission est décidé à aider à l'établissement de la commission est décidé à aider à l'établissement de la commission n'est publissement de la commission n'est publissement de la commission n'est publissement de la commission n'est publis et la commission n'est blissement de syndicats libres dans L'Afrique occidentale, par con-

tre, ne constitue pas un problè-me aussi difficile. En février, une me aussi difficile. En février, une délégation de huit membres, où se mêlaient généreusement couleurs et nationalités — s'est rendue en Afrique occidentale pour examiner la situation dans une dizaine de pays, et a réuni dans le courant de mars une conférence à Deula au Comprover. férence à Douala, au Cameroun français. Vingt-neuf dirigeants de l'aide. Leur syndicalisme est encore dans l'enfance; c'est en grande partie une création d'après guerre. Les seuls syndicats exis-tant en Asie avant 1939, et encore

ques et les problèmes d'organisa-tion extrêmement sérieux auxquels se heurtent les syndicalistes afri-cains: productivité très basse, man-que de qualification dans le do-maine mécanique, analphabétisme, non-paiement des cotisations syndicalés. Parmi les résolutions adop-tées, la plus importante au point de vue immédiat est celle qui céclame la constitution d'une orga-nisation régionale de la C.I.S.L. dans ces régions. Une autre a de-mandé la création d'un bureau africain de l'O.I.T., une autre encore le développement rapide des possibilités de formation générale et technique, particulièrement en ce qui concerne les ouvriers qua-lifiés, en vue de favoriser le dé-veloppement industriel. Les terriveloppement industriel. Les territoires représentés à cette conférence étaient le Sénégal, la Gambie, la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire, la Côte d'Or, le Dahomey, le
Nigeria, le Cameroun britannique,
le Cameroun français, l'Afrique
équatoriale française. La plus importante de ces colonies le Nigéria portante de ces colonies, le Nigéria, présente un problème international qui lui est propre, par le fait que sa principale organisation syndicale, le Nigeria Labour Congress, est affiliai de ESM et constant de la labour congress, est affiliai de la ESM et constant de la labour congress, est affiliai de la labour congress de la labour congre est affiliee à la F.S.M. et est con-nue pour recevoir de l'étranger une aide financière communiste. Mais il existe en même temps un mouvement anti-communiste mar-qué; trois syndicalistes du Nigéria assistaient à la conférence de Dou-ala, et le Labour Congress com-mence à donner des signes de désagrégation. Dans les autres terri toires, l'influence communiste n'est pas très marquée.

On attend actuellement les résultats pratiques de cette conféren-ce. Il a été décidé déjà d'envoyer une délégation en Afrique orien-tale et en Afrique centrale, où les syndicats sont encore à l'état em-bryonnaire, et une autre dans le proche et le moyen Orient, pour y étudier la situation avant d'y convoquer une conférence.

Bulletin mensuel des Syndicats chrétiens de Belgique)

MONTREAL

Chez Dupuis Frères

Le Syndicat National des Employés du Commerce de Montréal, convoque tous ses membres pour une importante assemblée, le 29 août 1951 à la Salle St-Stanislas, 1371 est, rue Laurier, à 8.15 heu-

QUEBEC

Employés de Magasins

Lors de la dernière assemblée régulière du Syndicat des Em-ployés de Magasins de Québec, trois délégués ont été choisis pour as-sister au Congrès de la C.T.C.C. à Québec, en septembre prochain. Ce sont: Mlle G. Plante et MM. L. Délisle et J. Tardif.

Excuse originale!

La Cie Bell Telephone vient d'imaginer une excuse tout-à-fait originale pour appuyer sa nouvelle demande d'une autre hausse ad-ditionnelle des tarifs (voir R.O. déc. 1951 sur la dernière hausse). M. Frederick Johnson, le président de la compagnie, déclare qu'il faut augmenter les tarifs parce que le gouvernement a haussé l'impôt sur les profits des compagnies. d'autres termes, l'augmentation des taxes sur les profits de la compagnie Bell ne sara pas payée à même les revenus des actionnaires, mais bien à même les poches des abonnés (dont l'impôt sur le revenu est aussi augmenté) si M. Johnson gagne sa cause. C'est exactement le contraire

qui se passe quand on en vient à s'occuper de l'impôt sur le revenu des salariés. L'indice officiel du coût de la vie, sur lequel les boni de vie chère sont basés, ne tient pas compte du tout de l'impôt sur le revenu. En d'autres termes, une augmentation dans l'impôt sur le revenu personnel est payé directement à même la poche du salarié et n'est pas compensé par des augmentations de salaires.

(Renseignements ouvriers)

Coin du Publiciste

Les congrès de Fédérations sont presque terminés.

Pratiquement, tous ces congrès ont été "couverts" et tous ont reçu une publicité généreuse dans notre journal.

Or il nous reste en mains quelques centaines de copies supplémentaires qu'il nous fera plaisir d'expédier gratuitement aux syndicats, comme matériel de propagande. Placez vos com-mandes immédiatement. Le nombre est limité et lorsque les copies seront toutes expédiées...

Ecrivez-nous immédiatement, en mantionnant le nombre de copies dont vous avez besoin.

Le "journal" s'était fixé un objectif au point de vue tirage, quand il est devenu hebdomadaire. Cet objectif, il faudrait l'at-teindre d'ici le congrès de la C.T.C.C., ce qui serait à peu près l'anniversaire de la parution hebdomadaire de votre journal. Il nous manque environ 1,000 abonnés, pour atteindre cet objectif. Nous ne croyons pas abuser en demandant aux congressistes des différentes fédérations, qui ont presque tous endos-sé des résolutions sur l'éducation des syndiqués, de choisir cette occasion pour nous faire parvenir dans le plus bref délai possible, la liste de leurs abonnés.

Qu'un gros syndicat de 1,000 membres ou deux syndicats de 500 membres s'empressent de voter, en assemblée, un "abonnement collectif" et le tour est joué.

PRIX: 10 SOUS, PAR MEMBRE, PAR MOIS

Au congrès de la C.T.C.C. nous vous fournirons, en détail, les noms des syndicats abonnés. N'aimeriez-vous pas que votre nom figure sur cette liste?

Roger McGINNIS, publiciste.

La guerre froide contre la justice sociale

"La Quinzaine", journal catholique français, pose franchement les problèmes de la paix et de la guerre. Voici la conclusion d'un article récent sur l'attitude que nous devrions avoir, comme chrétiens, devant la menace qui pèse aujourd'hui sur le monde.

La solution raisonnable, c'est donc, à partir des négociations limitées qui se déroulent en Corée, la négociation générale sur l'ensemble des problèmes afin d'obtenir enfin la paix. Cette idée a été récemment développée par des courants et des hommes très différents, depuis le "Mouvement de la Paix" jusqu'au journal "Le Monde". Elle a été discutée par le gouvernement français à la recherche d'une possibilité de négociations pour mettre fin à la guerre du Viet Nam.

On objecte souvent que la négociation, c'est "l'esprit de Munich", c'est le désarmement moral et qu'il importe avant tout aujourd'hui de réarmer. On prétend que le pacifisme d'un Jaurès en 1914 ou les efforts pour la paix en 1938 ont encouragé les agresseurs. C'est faire peu de cas des causes beaucoup plus profondes des deux dernières guerres mondiales qu'une négociation véritablement générale aurait peut-être éviter. La course aux armements, c'est la guerre à plus ou moins longue échéance. Aussi bien, nous ne pensons pas qu'un chrétien puisse se placer dans cette hypothèse.

Non seulement pour lui la recherche de la paix est une nécessité impérieuse et l'enseignement pontifical que nous rappelons dans ce numero vient tortitier notre profonde conviction pacifique. Mais surtout le réarmement et la guerre froide qui le permet ne peuvent qu'apparaître au chrétien comme l'obstacle quasi insurmontable à l'oeuvre de justice sociale et de lutte contre la misère qui est son plus grand souci. La politique de préparation à la guerre, c'est l'abandon pratique des valeurs auxquelles le chrétien tient le plus, justice et respect d'autrui.

Mais trop souvent précisément, les chrétiens se contentent de rechercher personnellement, au travers de leur vie intérieure, ces valeurs essentielles et ils sont tentés de subordonner l'instauration d'une paix durable dans le monde au perfectionnement spirituel de chaque individu.

Nous ne pouvons croire, en réalité, qu'un homme en 1951 puisse être en paix avec sa conscience tant qu'il n'a pas fait tout ce qui était en son pouvoir pour la paix internationale. Et il faut se garder ici des échappatoires classiques de théologiens, prompts à admettre qu'en matière de politique internationale et de rapports entre les Etats, les gouvernants en savent plus que les gens simples et que l'homme de

Tout, au contraire, dans notre foi et dans l'esprit évangélique, nous conduit à faire confiance à ces gens simples pour obtenir la paix. Encore faut-il pour cela mener une action inlassable pour que l'opinion, toute l'opinion prenne conscience de la nécessité d'une négociation générale et agisse dans ce sens. Nous ne pensons pas qu'on puisse demander moins à un chrétien.

Etes-vous

Délégué de département dans l'usine où vous travaillez?

OIII

il faut acheter le Manuel que la C.T.C.C. vient de publier. Brochure illustrée de 65 pages.

Prix: 0.25 cents.

Commandez à 555 boul. Charest, Québec.